



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 11 avril 2022

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Budget GEMAPI 2022. Affectation des résultats du compte administratif 2021 du budget GEMAPI.

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 11 avril à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, sur convocation en date du 5 avril 2022.

PRESENTS : BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jacques, CALLIER Jeanne, LACAVE Mattea, LEONARDI Jean-Charles, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MALAFRONTÉ Christine, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Pierre, TIMSIT Christelle, ZUCCARELLI Jean.

ONT DONNE POUVOIR :

SIMONI Pierre-Baptiste	à	BATTESTI Gilles
GIAMARCHI Marie-Dominique	à	LOMBARDO Florence
PADOVANI Jean-Jacques	à	POLIFRONI Bruno
DE CASALTA Jean-Sébastien	à	SALGE Hélène
TIERI Paul	à	SAVELLI Pierre
LORENZI Thérèse	à	PADOVANI Marie-Hélène
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGIO Louis

ABSENTS : COLOMBANI Carulina, DE GENTILI Emmanuelle, MASSONI Jean-Joseph, PIPERI Linda, POLISINI Ivana, SAVELLI Jean-Michel, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise.

QUORUM : 14

M. BATTESTI Gilles est élu secrétaire de séance.

OBJET : Budget GEMAPI 2022. Affectation des résultats du compte administratif 2021 du budget GEMAPI.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le vote du compte administratif 2021 du budget GEMAPI, intervenu en séance communautaire du 21 mars 2022 ;

Considérant que la section d'investissement du Budget GEMAPI présente en 2021 un déficit brut de 831.507,83€ ;

Considérant que les Restes à Réaliser 2021 en dépenses s'établissent à 46.404,00€ et en recettes à 230 000.00€ ;

Considérant que la section d'investissement présente un besoin de financement à hauteur de 831.507,83€ ;

Considérant que la section de fonctionnement du budget GEMAPI pour l'exercice 2021 présente un résultat positif de 1.669.313,07 € à affecter ;

Considérant qu'il convient de mettre en réserve 831.507,83€ € des résultats d'exploitation 2021 du budget GEMAPI à la section d'investissement du budget primitif 2022 du budget GEMAPI ;

Considérant qu'il peut dès lors être affecté en section de fonctionnement l'excédent de fonctionnement 2021 du budget GEMAPI à la section de fonctionnement sur la ligne budgétaire R002 pour un montant de 837.805,24 € ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Mezi di a culletività » du 28 mars 2022 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 4 avril 2022 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

A la majorité - Contre : MM. Zuccarelli, De Casalta, Morganti, Mme Salge

- De reporter à la ligne D001 en investissement du budget primitif 2022 du budget de la gestion des risques aquatiques et de la prévention des inondations, 831.507,83€ ;
- D'affecter sur la ligne R1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » du budget primitif 2022 du budget de la gestion des risques aquatiques et de la prévention des inondations, 831.507,83€ ;

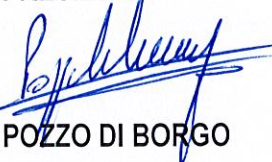
OBJET : Budget GEMAPI 2022. Affectation des résultats du compte administratif 2021 du budget GEMAPI.

- D'affecter à la ligne R002 en fonctionnement du budget primitif 2022 du budget de la gestion des risques aquatiques et de la prévention des inondations, 837.805,24 € ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **20 AVR. 2022**
et publication ou notification
du **20 AVR. 2022**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI